

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1251

présenté par
M. Sirugue
-----**ARTICLE 36**

À la fin de l'alinéa 9, substituer au mot :

« derniers »

le mot :

« stagiaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.